

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ANTES
du Jeudi 13 Mars 2025
Rue Henri Calame 4 à 2053 Cernier.

Présent-e-s : Caroline Pages, Patricia Jaquet, Jean-Pierre Oувray, Emmanuelle Calon, Brigitte Fornachon, Annie Chognard, Dominique Dey, Hélène Rognon, Vincent Tièche, Estelle Cachelin, Hélène Rognon Bologna, Victoria Künzi, Laura De Pellegrin, Marc-André Wyss, Pilar Droz-dit-Busset, Florence Quenet Spadro.

Excusé-e-s : S. Fontana, M.Cattin, M.Taillard, J.L.Rouiller, C.Christine, A.Cuenat, J.Carrupt, J. Bühlmann, L.Saiz, S.Pettermann, P.Botteron, P.Durgnat, O.Arni, M.Gubler, Q.Boissier, A.Pellaton, J.Bulhmann, A.Beuret, L.Tinguely.

Ordre du jour :

- 1 Adoption du procès-verbal de l'AG du 12 mars 2024.
 - 2 Adoption des rapports des délégué.e.s.
 - a) Commission Faîtière, par Sylvie Fontana
 - b) Commission CPPC par Brigitte Fornachon
 - c) Commission OrtraSanté-social Neuchâtel par Brigitte Fornachon
 - d) Commission Tripartite Romande par Emmanuelle Calon et Annie Chognard
 - e) Commission Formation Antes par Jean-Pierre Oувray
 - f) Commission PSDMD (Prends soin de Mon Doudou) par Brigitte Fornachon
 - 3 Rapport du Comité par la présidente Caroline Pages.
 - 4 Rapport de la secrétaire-comptable Patricia Jaquet, et adoption des comptes 2024.
 - 5 Adoption du budget 2025.
 - 6 Comité : Démissions et nominations.
 - 7 Cahier de revendications de la CCT-ES. Quelles améliorations, modifications pour notre future CCT-ES.
 - 8 Divers
-

Préambule : ajouter au point 2 la lettre g : Commission CPCN par Dominique Dey.

1. Adoption du procès-verbal de l'AG du 12 mars 2024.

Le PV de la dernière AG est approuvé, sans modification.

2. Adoption des rapports des délégué.e.s.

a) Commission Faïtière par Sylvie Fontana :

Sylvie est malade et excusée. Comme nous n'avons pas son rapport, nous le joindrons plus tard à ce présent PV. Son rapport ne peut donc pas être validé lors de cette AG.

Emmanuelle Calon, suppléante pour cette Commission, aborde juste deux points :

Suite à la pétition de novembre 2023, une étude est menée sur les différences salariales entre les employés.ées de l'État et les employés.ées du Social. De plus, des comparaisons salariales sont menées entre les employés.ées du Social dans le canton de Neuchâtel et entre ceux.celles des autres cantons romands. Dans les deux cas, les premiers éléments montrent que nous sommes nettement moins bien lotis qu'eux.elles.

Pour fêter les 20 ans de CCT-ES, trois propositions ont été faites. Celle retenue sera une manifestation invitant tous les employés.ées soumis.ses à la CCT-ES (env.2000 personnes).

Nous encourageons tout le personnel à répondre favorablement à cette invitation afin que l'État se rende bien compte de l'importance de notre CCT-ES !

b) Commission CPPC par Brigitte Fornachon :

Avec deux exemples concrets, Brigitte explique son rôle dans cette commission.

En cas de litige, ne pas hésiter à contacter Madame Richter (médiatrice) ou

Madame Bourquard (pour tout ce qui touche aux articles de la CCT-ES)

Le rapport de Brigitte est accepté à l'unanimité.

c) Commission Ortra Santé-social Neuchâtel par Brigitte Fornachon :

Brigitte explique son rôle et le rôle de cette commission avec quelques exemples à la clé. Son rapport est accepté à l'unanimité.

d) Commission Tripartite Romande par Emmanuelle Calon et Annie Chognard :

En complément de leur rapport, Emmanuelle donne quelques infos supplémentaires sur leurs rôles et les thèmes abordés dans cette commission. Entre autres : la pénurie du personnel dans le Social qui préoccupe les cantons suisse-romands.

e) Commission Formation Antes par Jean-Pierre Oeuvray :

En complément de son rapport, Jean-Pierre rappelle que les journées de Formation proposées par l'ANTES sont gratuites pour ses membres. Seule une contribution pour les repas et collations est demandée. Jean-Pierre rappelle aussi que tout le monde peut faire des propositions de formations. Il est aussi possible de faire partie de la Commission Formation sans nécessairement faire partie du Comité. Vincent pense que ce n'était pas à l'ANTES de proposer le module 2 de la formation IGB. Il pense que si le module 1 a convaincu un membre, c'est à lui de poursuivre dans cette voie. Le Comité est ok avec cette remarque et rappelle aussi que l'ANTES peut offrir une aide financière allant

jusqu'à 500.-/an pour chaque membre faisant une formation non entièrement remboursée par l'employeur. Rapport accepté à l'unanimité.

f) Commission PSDMD (Prends Soin de Mon Doudou) par Brigitte Fornachon :

Cette Commission reste actuellement en veilleuse. Selon la volonté de l'État, des structures d'accueil ont dû être fermées. A cause du manque évident de places d'accueil, certaines ont d'ores et déjà dû être réouvertes.

Rapport accepté à l'unanimité.

g) Commission CPCN par Dominique Dey :

Dominique relève que son mandat n'a pas été renouvelé car l'ANTES avait moins de membres actifs que d'autres associations ou syndicats. Dans trois ans, si notre effectif augmente, il sera peut-être possible de réintégrer ce Conseil d'Administration qui gère tout l'argent de nos retraites 2^{ème} pilier !

Remerciements chaleureux à tous les auteurs.trices de ces différents rapports !

3. Rapport du Comité par la présidente Caroline Pages

Caroline remercie tous les membres du Comité pour leur investissement tout au long de l'année 2024. Bien que comprenant leurs raisons, Caroline regrette le départ de trois membres. Le Comité se retrouve donc à 5 membres, ce qui est insuffisant, compte tenu des différentes tâches à accomplir. Il est urgent de trouver des volontaires pour intégrer le Comité. Caroline rappelle que les heures consacrées au Comité ANTES peuvent intégralement être déduites du temps de travail professionnel et donc payée par l'employeur. Ce mandat doit être négocié avec l'employeur mais c'est un droit reconnu dans notre CCT-ES. En cas de question : s'approcher d'un.e membre ANTES. Le rapport du Comité est accepté à l'unanimité. Un tout grand merci à Caroline pour son engagement sans faille !

7. Cahier de revendications de la CCT-ES. Quelles améliorations, modifications pour notre future CCT-ES.

A la demande des membres venus tout spécialement pour discuter de ce point précis, nous avançons ce sujet avant les derniers autres. Point 7 avant les 4 derniers.

Nous encourageons tout le monde à remplir le formulaire de revendications, soit en ligne par le biais du QR code, soit par écrit ou e-mail pour Sabrina Rinaldo.

Nous reprenons les 3 sections du formulaire en les complétant par les propositions faites lors de cette AG.

♦ Section 1 : Conditions salariales

- Un.e ASE embauché en 8 reçoit moins qu'un.e ASE en 6 avec bien moins de responsabilités. Proposition : 1^{ère} année -15% - 2^{ème} année -14% - etc – après 15 ans : même salaire.
- Lors du COVID, pas ou très peu de reconnaissance pour les employés.ées qui ont fait de gros efforts d'adaptation : changement de lieu de travail, de fonction, d'horaire, etc... A situation exceptionnelle : reconnaissance exceptionnelle !
- MSP : en passant en 8, certains.aines ont perdu en salaire.
- 36 échelons : c'est trop !

♦ Section 2 : Conditions de travail

- Que les MSP passent en 8. Pourquoi certains.nes sont encore en 7 ?
- MSP dès 60 ans : une semaine de vacances en plus.
- Equité entre les horaires annualisés et le nombre de semaines vacances. Ex : 1792 h/année pour un.e jeune en début de carrière.
- Abaissement horaire. Majorité pour l'option B : base intermédiaire (plan prévu de l'abaissement horaire entamé il y a quelques années) de 45h à 43h hebdomadaire en gardant les mêmes conditions salariales et vacances (35 jours de vacances).
- Clarifier les veilles passives ou actives.
- Mettre en place un système de remplacement respectueux du personnel (on ne se remplace pas parmi !)

♦ Section 3 : Formation

- Retenue salariale : l'employeur s'engage à faciliter la formation puis à enlever la retenue salariale au bout de 5 ans.
- Le.la praticien.enne formateur.trice ne devrait pas suivre un.e étudiant.e d'une autre structure/entité/institution qu'il.elle ne connaît pas et où il.elle ne travaille pas.
- Le recyclage ne devrait pas entamer les jours de perfectionnement.
- Retour au crédit de 5 échelons pour la formation (valorisation salariale de la formation)
- Que les jours de formations soient comptabilisés totalement, y compris pauses et repas (qui sont des moments d'échanges et fédérateur)

♦ Divers : propositions

- L'employeur doit renforcer la prévention de la santé de ses collaborateurs.trices.
Ex : ateliers axés bien-être, activités physiques, etc.
- Favoriser le management bienveillant et participatif (travail avec les collaborateurs.trices)
- Meilleure et plus large reconnaissance de la fonction « proche aidant » pour les collaborateurs.trices vivant cette situation (enfants, parents, autre)

Chaque collaborateur.trice peut s'appuyer sur cette « revisite » du questionnaire en priorisant ses propres choix. Nous précisons qu'il est possible de mettre 5 étoiles à plusieurs items (voire à tous !) l'important étant que le maximum de personnes remplisse ce questionnaire afin qu'il soit le plus possible représentatif de nos revendications.

A l'issue de ce point 7, six personnes quittent l'AG.

4.Rapport de la secrétaire-comptable Patricia Jaquet, et adoption des comptes 2024

En complément à son rapport, Dominique lui suggère de plutôt présenter les comptes sous forme « paysage » avec les chiffres de l'année précédente (ex : 2023) - les chiffres de l'année à boucler (ex : 2024) – et une prévision de l'année à venir (ex : 2025)

En bas de la même page pourrait être noté les avoirs bancaires au 31 décembre de l'année précédente (ex : 2023) et de l'année à boucler (ex : 2024)

Les comptes sont très bien tenus et les deux points susmentionnés permettraient juste d'avoir une vue d'ensemble plus simple et rapide. Un tout grand merci à Patricia pour son travail.

Rapport adopté à l'unanimité.

5.Adoption des comptes 2025

Comme le point 7 de la présente AG nous a pris beaucoup de temps et que seuls trois personnes hors Comité sont encore présentes, nous décidons de reporter l'adoption du budget 2025 au prochain comité ANTES (28 avril 2025) L'adoption du budget 2025 sera envoyé par mail en accompagnement de ce présent PV.

6.Comité : Démissions et nomination

- Le Comité prend acte des démissions de :
 - Hélène Rognon
 - Annie Chognard
 - Dominique Dey
- Pas de nouvelle nomination pour le comité
- Estelle Cachelin se dit intéressée par la commission formation. Magnifique !!!
- **Présidente** : Caroline Pages
- **Membres du Comité** : Sylvie Fontana, Brigitte Fornachon, Emmanuelle Calon, Jean-Pierre Oeuvray
- **Secrétaire-Comptable** : Patricia Jaquet
- **Membre Commission Formation hors Comité** : Luana Saiz et sûrement Estelle Cachelin

7.Divers : RAS

Nous rappelons que les séances du Comité sont ouvertes à tous et toutes employé.e.s des institutions neuchâteloises régies par la CCT-ES, sans engagement de votre part, pour partager votre situation, échanger sur votre quotidien.

Un lundi par mois, de 9h à 11h, au CPN de Cernier, Henri Calame 4.
Prochaines dates ; les lundis 28 avril ; 26 mai, 16 juin et 25 août.

La séance est levée vers 22h30. Merci à toutes les personnes présentes.

Rédaction du PV : Dominique Dey